

## **Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)**

### **Séance du 24 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

**Présents** : l'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Jean François DELMOTTE qui a donné procuration à Gérard DANIELOU, Françoise MESGUEN à Sophie LE DUFF, et Delphine PRIGENT à Rachel BOUTOUILLER.

**Absente** : Armelle JACQ

Patrice CADIN a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 20 juin a été approuvé à l'unanimité, Mme Cormier a émis le souhait que les questions diverses soient retranscrites intégralement.

### **Tarifs de Cantine pour l'année scolaire 2014/2015 :**

Suite à l'augmentation du coût des repas notifiée par l'EHPAD de Mestiouall, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé une augmentation de 2% du prix des repas de la cantine de l'école publique pour l'année scolaire 2014/2015. Le repas enfant sera de 2,78€ et le repas adulte 3,22€. Les prix seront dégressifs pour les familles nombreuses.

### **Subvention exceptionnelle à la bibliothèque :**

Pour permettre à la bibliothèque de fêter les 30 ans de son installation à la maison des associations, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 €. Mme CORMIER aurait souhaité que soit alloué le montant réalisé lors de l'opération de désherbage de l'hiver dernier soit 1499€. S'agissant d'argent public, le maire lui a fait savoir que le montant de cette opération a été versé intégralement dans les caisses de la commune car les livres vendus ont bien été achetés par la collectivité. La commune de CLEDER accorde chaque année un budget conséquent à la bibliothèque communale : 8000 € pour l'achat de livres et de CD

Rachel BOUTOUILLER a indiqué que l'anniversaire des 30 ans est programmé pour le 20 septembre.

### **Acquisition de 4 parcelles au lotissement des Amiets :**

Lors de la réalisation du lotissement des Amiets 4 parcelles situées dans l'ilot central, de 98 m<sup>2</sup> avaient été réservées à des implantations commerciales ou artisanales qui ne sont jamais concrétisées.

Sophie LE DUFF, adjointe à l'urbanisme, a exposé au Conseil que la commune s'est proposée d'acquérir ces parcelles au prix estimé par les domaines soit 2760 € par parcelles. Les vendeurs : Mr .Louis QUEMENER de CLEDER, Madame KERUZORE de CARBON BLANC et Madame BOUREL propriétaire de 2 parcelles ont tous donné leur accord.

Ces acquisitions permettront de réaménager l'espace central et de créer 4 lots supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné son accord pour l'achat de ces terrains.

### **Acquisition d'une parcelle de 4060 m<sup>2</sup> à Palud est.**

Dans la zone des Palujous une parcelle de 4060 m<sup>2</sup> section AI 332 d'une contenance de 4060 m<sup>2</sup> a été proposée à la commune par le service des domaines chargé de la succession de Mr PRIGENT Yves décédé en 1989 au prix de 1015 €.

Cette parcelle se trouve au milieu d'autres parcelles appartenant à la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'acquisition de la parcelle. AI 332 pour un montant de 1015 €.

Jean Luc VELLY a indiqué qu'une procédure d'acquisition de « biens vacants sans maître » existe et pourrait être appliquée pour des propriétés sur la Commune.

### **Vente terrain bâti à Créach Avel :**

La Commune a été sollicitée par Mr et Mme OLLIVIER Jean Jacques pour la vente de la parcelle BD n°243 d'une contenance de 102 m<sup>2</sup> dont 65 m<sup>2</sup> bâti.

Le service des domaines a estimé la valeur du bien à 5000€.

Ce local n'a plus d'utilité depuis l'acquisition par la Commune du hangar Rue de l'Armorique.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de vendre la parcelle BD 243 au prix de 5000 €.

### **Vente terrain Place Herleshausen**

Sophie LE DUFF a exposé la demande d'Habitat 29 qui souhaite acquérir la parcelle BH 453 d'une contenance de 20 m<sup>2</sup> où se trouve en fait construit une partie de l'immeuble lui appartenant. Le service des Domaines a estimé la valeur du bien à 1000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la vente de 20 m<sup>2</sup> à Habitat 29 au prix de 1000 €

### **Régularisation de cession de terrains :**

Le Conseil Municipal a également donné son accord sur la régularisation de cessions à la commune, de terrains situés en bordure de voie lors d'aménagements réalisés par des particuliers : Rue de MESTIOUALL avec Mme LE BRETON, Rue de Créach Avel Vras, Rue de MESTIOUALL et Cité du Clair Logis avec l'indivision LE NAN, Rue des COURLIS avec Mr JACQ, Rue de POULENNOU avec Mr MEAR, la voirie du Lotissement Ker Héol avec Mr WISSMANN et Palud Bras avec Mme STEPHAN. Les ventes seront effectuées par acte administratif.

### **Marchés passés dans le cadre de la Délégation donnée au Maire :**

**Décision municipale n°1-2014** : le 6 mai 2014 marché de reconstruction de la digue d'Odé an Deved avec la STE EUROVIA de MORLAIX pour un montant HT de 64 236 € soit TTC 77 083,20

**Décision municipale n°2-2014** : le 6 mai 2014 Marché de remise en état de la dune des Amiets avec la STE PRONOST de CLEDER pour un montant HT de 55 000 € soit TTC 66 000 €

**Décision municipale n°3-2014** : le 15 mai 2014 remise en état des escaliers donnant accès à la plage des Amiets avec la STE PRONOST de CLEDER pour un montant HT de 9445 € soit TTC 13 334 €

**Décision municipale n°4-2014** : le 27 juin 2014 reconstruction et consolidation de la dune à Odé an Deved avec la STE PRONOST de CLEDER pour un montant HT de 14 862 € soit TTC 17834,40 €

Jean Luc VELLY, sans remettre en cause les compétences l'entreprise, a demandé si la Commune avait fait appel à un bureau de contrôle pour les travaux de renforcement du Cordon dunaire. Le Maire lui a répondu que la Commune n'avait pas fait appel à un bureau de contrôle qui aurait entraîné un coût supplémentaire sans garantie de résultat, l'entreprise étant habilitée pour ce genre de travaux. La DDTM, chargée du Domaine Maritime, s'est déplacée pour voir les travaux, et n'a pas formulé de réserve sur le travail accompli.

Mme CORMIER a demandé pourquoi il n'y avait pas eu de réflexion, avant la reconstruction, sur le type d'escaliers pour accéder aux plages. Le maire lui a fait savoir qu'il fallait reconstruire les escaliers en urgence sinon il n'y avait que 2 accès possibles par les cales du Centre Nautique et d'Odé An Déved. Compte tenu de la fréquentation des plages il n'était pas imaginable de ne pas remettre en place les escaliers avant la saison estivale. Cette reconstruction qui satisfait l'ensemble des usagers, entraine obligatoirement dans le programme de remise en état et de renforcement de la dune. Concernant l'accessibilité, les deux cales existantes permettent l'accès de la plage aux personnes à mobilité réduite et la commune met à disposition un Chariot « TIRALO » stocké au Club Nautique pour les personnes handicapées qui veulent se baigner.

### **Demande de subvention**

Le Conseil a donné son accord pour solliciter une subvention, au titre des amendes de police, pour aménager la rue des Peupliers. Le projet est estimé à 45 649,00 € HT

### **Décision budgétaire modificative**

Roger GUILLOU a présenté le projet de décision modificative pour le financement des travaux au Centre Nautique : +10 000 € au compte 2188 et – 10000 € au compte 2313. Accord du Conseil.